

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 29 février 2008

Présents :

**F.Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, S Derriche,
F Mommelé, L.Desmet, E Herbain.**

Absents excusés : F. Meunier

Absents non excusés : M. Sagie

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2008.

Au préalable Mr le Maire déclare avoir le pouvoir de Mr MEUNIER Francis.

1. Vote du compte administratif 2007 :

Madame PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2007.

Le Compte administratif 2007 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de

85 013.59 Euros et fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement de 8727.22 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2007 est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du compte de gestion 2007

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié

Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2008

- Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le même jour, le Compte administratif 2007 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **85 013.59 Euros** (quatre vingt cinq mille treize euros et 59cts)

- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, s'élevant à la somme de 8 727.22 euros (huit mille sept cent vingt sept euros et 22cts).

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement

Ligne 001 en recettes **8 727.22 Euros**

- Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068) **0.00**

- Report en section de fonctionnement

Ligne 002 en recettes **85 013.59 Euros**

4. Vote du Budget primitif 2007

La commission budget s'est réunie pour préparer le budget primitif 2008.

Ce budget conditionne notamment les diverses subventions nécessaires à la réalisation des projets communaux. Pour 2008, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 1) 294 861€ pour la section de fonctionnement (257 479,69 € en 2007)
- 2) 1 130 080€ pour la section d'investissement (1 374 363,43€ en 2007)

Sur la partie investissement, Fabrice Dalongeville indique que le budget correspond à la construction de la cantine scolaire et sur les travaux de Renforcement des réseaux basses tension à l'enfouissement des lignes électrique et télécom dans la rue des Cornouillers et chemin du Noyer. Des travaux sur l'éclairage public seront également réalisés rue Rambure et rue de la Ste Marie.

5. Vote des quatre taxes

Monsieur le Maire propose que l'augmentation de la fiscalité locale soit liée à celui du coût de la vie. Le maire propose de fixer le montant à 1.5% en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement dans cette proportion quatre taxes. Avec 8 Voix pour.

6. Indemnités de Conseil du Percepteur :

Après explications, le conseil municipal :

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

-de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et budget,

-que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à monsieur Christophe DOSIMONT, receveur municipal soit 248.46€.

7. Questions diverses

- Fabrice DALONGEVILLE commence par remercier tous les conseillers élus depuis 2001 d'avoir participé à la vie de la commune. Il souhaite de bonnes élections municipales à ceux qui se représentent et à tous les candidats qui se sont déclarés ou se déclareront d'ici au premier tour.

- Fabrice DALONGEVILLE revient sur un point relatif au budget 2008. Ce point concerne le presbytère. Après en avoir préalablement discuté avec les adjoints, le maire a souhaité ne pas inscrire l'acquisition de ce bâtiment dans le budget voté. Il appartiendra à la prochaine équipe municipale de terminer l'instruction de ce dossier et de conclure la transaction avec l'évêché.

- Fabrice Dalongeville propose au conseil de voter le principe d'une pétition portant sur le trafic de camions. Le 25 mars prochain, une réunion impliquant les maires des communes voisines, le conseil général, la DDE, se déroulera en mairie. L'objectif est de disposer d'un maximum de signatures d'ici là pour marquer le raz-le-bol des habitants d'Auger-Saint-Vincent face à la croissance des flux de poids-lourds.

Le maire donne lecture du texte qu'il a écrit :

RD 98 : halte aux camions !

En quelques années, la circulation des semi-remorques sur la départementale RD 98 a considérablement augmenté. Pour comprendre ce phénomène, on peut avancer plusieurs éléments.

La géographie d'une part. La RD 98 est en effet placée sur un itinéraire « bis » permettant aux véhicules venant du sud du compiégnois et de la basse vallée de l'Automne de rejoindre la Nationale 2 sans passer ni à l'est par Crépy-en-Valois (jonction de Levignen) ni à l'ouest (Senlis et RN 330).

Les restrictions de circulation. Il en existe quelques unes dans cette partie du Valois (RD 136 entre Rouville et Crépy-en-Valois ; Secteur Baron/Borest ; secteur Rully). Conséquence directe de ce goulet d'étranglement : les camions circulent là où ils en ont encore la possibilité.

La multiplication des plates-formes logistiques. L'Ile-de-France dispose à présent d'une grande ceinture logistique dont font partie les zones d'activités du Valois (Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudoin, Le Plessis-Belleville, entre autres).

Plus récemment, l'ouverture d'une plate-forme de traitement de ballast par la SNCF sur le site de la gare de Ormoy-Villers a fini par rendre définitivement insupportable le phénomène décrit préalablement. Depuis l'automne dernier, plusieurs centaines de tonnes transitent quotidiennement par la RD 98. Si de nombreuses communes sont impactées (Trumilly, Néry, etc.), celle d'Auger-Saint-Vincent subit un flux plus important de camions puisque ces gros porteurs (44 tonnes) doivent y passer avant de rejoindre l'ex-RN 324.

Les conséquences de ce flux ininterrompues sont multiples :

- les risques d'accidents sont plus importants (depuis l'automne 2007, plusieurs collisions poids-lourds/VL ont été recensées)
- la sécurité dans les rues d'Auger-Saint-Vincent n'est plus garantie comme sont en droit de l'attendre les habitants (notamment pour les enfants qui se rendent à l'école).
- La sécurité à l'entrée de l'école est perturbée le matin, le midi et le soir lorsque les enfants prennent le car.
- La voirie n'est absolument pas préparée à subir un tel assaut répété (limite structurelle de tonnage est d'environ 10 tonnes, source DDE). De plus, si le croisement entre un semi-remorque et une voiture est déjà difficile, entre deux semi-remorques il est dangereux puisqu'il oblige les chauffeurs à placer le train droit de leur camion dans le bas côté.
- Les fondations et façades des maisons situées de part et d'autre de la RD 98 subissent les conséquences du passage de ces semi-remorques (vibrations, fissures dans les murs, nuisances sonores, etc.).
- Le coût de la remise en état de la route devra être supporté par la collectivité (les impôts).

Pour mettre fin à cette dérive, la mobilisation de tous est essentielle. Elle l'a déjà été à travers l'action du conseil municipal et du maire (sensibilisation des élus, de la gendarmerie). Elle doit l'être également – et à présent - avec celle de la population.

Le 25 mars prochain, une réunion en mairie d'Auger-Saint-Vincent, réunissant les parties prenantes de ce dossier est organisée. Il est nécessaire de disposer du plus grand nombre de signatures afin de porter haut et fort notre principale revendication :

- **Mettre un holà à la circulation des semi-remorques sur la RD 98 (sauf desserte agricole)**

Nom

Prénom

Signature

Le maire propose au conseil que les premiers signataires soient les membres du conseil municipal. **Après discussions, la proposition est adoptée à l'unanimité. Il s'agira ensuite de faire circuler rapidement la pétition afin de disposer des signatures des habitants.**

- Sabrina DERRICHE annonce au Conseil Municipal que le repas des anciens aura lieu le dimanche 20 avril 2008. Patrick VILAIN chanteur de Crépy-en-Valois animera cette journée.
- Laurent DESMET fait remarquer au Conseil son inquiétude concernant le virage de Chaumont. Mr DALONGEVILLE explique que la SICAE est intervenue et qu'une chape a été faite. Mr DALONGEVILLE contactera la DDE dès lundi.
- Véronique JOLY annonce au Conseil que le budget du Sivos a été voté mercredi 27 février avec une partie investissement pour le mobilier de la future cantine.